



Court propos sur la mondialisation de la cause environnementale

BELHOUT Brahim*

ملخص

إذا سلمنا بأن العولمة ظاهرة تتمثل في محاولة إحداث نوع من النمطية وشمول معياري لجميع مجالات الحياة ، فإن البيئة بما يصيبها من أضرار وبما يستوجب حمايتها - من تأطير اجتماعي وقانوني - تندرج هي كذلك ضمن مشتتات العولمة . ويتجلى ذلك من خلال ظهور بعض المفاهيم الجديدة كالتمية المستديمة والحكم الرشيد .

المشاكل البيئية تستدعي حلولاً عالمية ومشاركة جميع أشخاص المجتمع الدولي إلا أن ذلك لا يجب أن يكون على حساب الخصوصيات الإقليمية والمحلية والتي تستدعي حمايتها اللجوء إلى مبادئ قانونية جديدة .

* المركز الجامعي العقيد أكلي محند أولحاج، البويرة.

Introduction

La nécessité d'une prise en compte de l'environnement à l'échelle mondiale a précédé la vogue contemporaine du concept de mondialisation . Si l'interdépendance est le critère de la mondialisation, l'environnement est bien au coeur de celle - ci . Les catastrophes écologiques⁽¹⁾ aux répercussions interétatiques renforcent cette interdépendance et conduisent à la nécessaire solidarité . (A)

La globalisation des problèmes d'environnement a d'ailleurs donné naissance au concept de développement durable et au précepte de bonne gouvernance⁽²⁾ . Des concepts qui supposent un certain devoir de solidarité entre Etats et entre générations .

Si l'interdépendance implique la solidarité, elle se traduit nécessairement par une difficile conciliation des intérêts étatiques exprimée par l'impressionnant développement du droit international . (B)

Notre santé, voire notre survie, dépendent, de l'environnement et de sa biodiversité⁽³⁾, car dès qu'un des éléments constitutifs de l'environnement s'avère menacé, la santé humaine est compromise . La santé et l'environnement constituent donc deux secteurs étroitement reliés . (C)

Les spécificités locales justifient l'octroi de dérogations et la mise en place de clauses de sauvegarde lorsque la mondialisation notamment du commerce international menace la biodiversité ou la santé de l'homme⁽⁴⁾ . Cette dérogation trouve son fondement dans le principe de précaution . (D)

(1) Les estimations de l'impact des affections provoquées par diverses formes de dégradation de l'environnement - mesurées en années de vie potentielle perdues - varient de 5 % du total dans les pays de l'OCDE à revenu élevé, à 15 % dans les pays à faible revenu, voire 22 % dans les régions qui ne font pas partie de l'OCDE .

- Les catastrophes naturelles, avec leurs coûts économiques et humains, sont l'une des conséquences pour le bien - être de la génération actuelle de la dégradation de l'environnement . Souvent, ces catastrophes résultent d'une perturbation des écosystèmes ou de la détérioration de l'environnement par l'homme . Les catastrophes météorologiques et climatiques représentent plus des deux tiers des pires catastrophes naturelles qui se soient produites entre 1970 et 2000 et ont provoqué des pertes économiques réelles en forte progression au cours des dernières décennies . Pour plus de détails . OCDE . Le développement durable: Les grandes questions . Évolution économique, sociale et environnementale . 2001 .

(2) Michel PRIEUR . Mondialisation et droit de l'environnement . Acte du 1er séminaire International de Droit de l'environnement: Rio 10 . 24 - 26 Avril 2002 . p13

(3) Au sens le plus large, la notion d'environnement fait référence aux éléments physiques, culturels et économiques qui nous entourent . Même si tous ces attributs ont une grande influence sur la santé humaine, « l'environnement physique »

(4) Ibid

A) - La prise de conscience des dangers de notre mode de développement

La croissance économique est un moteur fondamental du bien-être humain et une composante essentielle du développement durable. Cependant, l'environnement et les ressources naturelles ont payé un lourd tribut aux activités économiques, aux niveaux national et mondial. Avec l'augmentation de l'activité économique mondiale, l'importance d'améliorer l'efficacité d'utilisation de ces ressources, de façon à découpler la croissance économique de la dégradation de l'environnement, a grandi.

Par ailleurs, le progrès du bien-être matériel n'a pas été équitablement réparti entre pays et individus, ce qui constitue une menace pour le développement et rend plus difficile la résolution des problèmes environnementaux urgents de même que la mise en place des changements structurels qu'ils exigent.⁽¹⁾

Les sujets d'environnement sont complètement liés aux enjeux du développement et représentent les véritables défis que doit relever l'humanité⁽²⁾.

Sous la pression des organisations non gouvernementales, fers de lance de la prise de conscience collective des dangers et des dommages irréversibles auxquels nous condamnions un mode de développement, fondé sur le gaspillage et l'épuisement des ressources naturelles dont le renouvellement n'est plus assuré, le sommet de la Terre a donné le départ à la démarche d'un développement durable, capable de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité de répondre aux besoins des générations à venir⁽³⁾.

La diligence avec laquelle la communauté internationale s'est

(1) OCDE. Le développement durable: Les grandes questions. Évolution économique, sociale et environnementale. 2001. p14

(2) Depuis le sommet de la Terre sur l'environnement et le développement qui s'est tenu en 1992, une des plus grandes conférences que les Nations Unies n'aient jamais organisées, les gouvernements ont, pour la première fois, reconnu l'importance cruciale de la protection de l'environnement pour l'avenir de l'humanité et de la planète.

(3) Certes, des avancées ont été effectuées: des conventions cadres internationales ont été conclues pour traiter des trois grands problèmes de l'environnement identifiés à Rio, le changement climatique, la dégradation de la diversité biologique et la désertification. D'autres conventions ou protocoles ont permis de mettre en place le cadre institutionnel permettant de s'attaquer à des problèmes plus spécifiques tels que les mouvements transfrontaliers d'organismes vivants modifiés ou les polluants organiques persistants. Mais les modes de production et de consommation n'ont pas changé, aggravés même par les effets néfastes d'une mondialisation mal maîtrisée. La concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter, des milliers d'espèces animales et végétales disparaissent chaque année et des pratiques agricoles et pastorales.

attaquée à plusieurs problèmes environnementaux ressort de plusieurs traités et conventions adoptés au plan international⁽¹⁾.

Néanmoins le droit de l'environnement reste l'un des domaines privilégiés de la « soft law », technique juridique qui impose davantage des directives de comportement à la valeur juridique incertaine, que de strictes obligations de résultat.⁽²⁾ C'est d'ailleurs pourquoi, dans le domaine de l'environnement, de nombreuses conventions prennent la forme de conventions cadres et renvoient les normes les plus contraignantes à des protocoles à conclure ultérieurement⁽³⁾.

Une autre caractéristique des conventions internationales sur l'environnement tient au fait que les engagements des parties prévoient souvent de très longs délais de mise en oeuvre. Cette inscription des engagements dans le temps a suscité un recours à des procédures de suivi et d'adaptation des engagements plutôt plus développées que dans les autres instruments internationaux⁽⁴⁾.

Les normes de nature conventionnelle tendent cependant à revêtir au fil des ans une valeur juridique plus contraignante.

En effet, les déclarations de Stockholm en 1972 et de Rio en 1992 ont engendré une nouvelle série de principes dans le domaine de l'environnement. Ces principes, ont été déclinés depuis, dans de nombreux instruments de droit international. Cet ensemble comprend le principe de précaution, le principe du pollueur - payeur, le principe de l'intégration de l'environnement dans les politiques nationales, le principe de la responsabilité commune mais différenciée des Etats dans la protection de l'environnement mondial, le principe de la participation des acteurs non étatiques à la protection de l'environnement notamment.

Ces principes directeurs, de par leur mise en oeuvre progressive dans les politiques nationales de l'environnement, ont acquis, aux yeux de nombreux juristes, le caractère de norme coutumière.

Malheureusement, ce n'est pas parce que ces conventions et

(1) Les objectifs internationaux en matière d'émissions de gaz à effets de serre, de protection de la biodiversité et de prévention de la désertification ont été définis depuis le Sommet de Rio de 1992. Au niveau régional, des conventions et protocoles fixent les limites d'émission d'un éventail de polluants.

(2) En effet, la rédaction de ces conventions frappe par le caractère général et peu contraignant de la plupart des règles qu'elles édictent. La vertu pédagogique de ces normes semble ainsi prédominer sur leur caractère proprement juridique, comme en témoigne le recours au conditionnel ou à des formules telles « les parties se laisseront guider », « les parties s'efforcent » ou encore « autant que possible ».

(3) Rapport d'information N 2477. Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union Européenne sur la réforme de l'Organisation mondiale du commerce et son lien avec l'architecture des Nations Unies. présenté par madame Beatrice marre. p 147.

(4) Ibid.

traités existent que des actions concrètes ont été prises en vue de leur réalisation, et le décalage entre objectifs et résultats s'est accentué avec les retards accumulés⁽¹⁾.

Certains des défis environnementaux les plus importants que doit relever la communauté internationale sont mondiaux, exigeant des actions coordonnées des différents pays. Néanmoins, établir la coopération nécessaire pour résoudre ces problèmes — lorsque les préférences, les ressources et la responsabilité des dommages passés diffèrent selon les pays — constitue un défi majeur pour la communauté internationale⁽²⁾.

B) - Des intérêts Etatiques contradictoires

La mondialisation du droit de l'environnement représente des enjeux internationaux qui ont un impact très fort sur le droit de l'homme à l'environnement. Tout en étant rapide et irréversible, la mondialisation est à l'origine des réalités contradictoires et troublantes pour les pouvoirs publics de tout les pays et particulièrement ceux des pays en développement.⁽³⁾

En effet, le concept de développement durable s'est imposé dans la réflexion des pouvoirs publics. Le bien-être matériel a apporté aux sociétés n'est pas seulement la possibilité de répondre à une variété de préoccupations sociales et environnementales non satisfaites, mais aussi, la capacité de s'adapter aux évolutions défavorables. Pourtant, sans pratiques durables, la croissance économique peut aussi entraîner une dégradation excessive des ressources naturelles et sociales.

Les pouvoirs publics sont donc mis au défi de concilier des pressions contradictoires sur les ressources naturelles et sociales sans sacrifier le progrès économique⁽⁴⁾.

(1) OCDE. Le développement durable: Les grandes questions. Évolution économique, sociale et environnementale. 2001. p14

(2) Certain de ces défis ont toutefois été relevés avec succès dans le passé. Par exemple, d'important progrès ont été réalisés dans la lutte contre les risques d'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique imputable aux émissions dans l'air de composés chimiques industriels(chlorofluorocarbones, hydrocarbures halogénés utilisés dans les réfrigérateurs et les extincteurs, pour la climatisation et comme solvants) dont la réaction avec le rayonnement solaire détruit la couche d'ozone. Les objectifs de réduction des substances nocives pour l'ozone, initialement fixés dans le Protocole de Montréal de 1987, ont progressivement été durcis et étendus à d'autres substances, et les dates assignées pour leur élimination progressive ont été avancées.

(3) Ellen Johnson - Sirleaf. L'Afrique face au défis de la construction nationale à l'ère de la mondialisation: Démocratie, gouvernance, et droits de l'homme - XXI Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique et de France. Colloque international préparatoire sur le thème: L'Afrique face aux défis de la mondialisation. p 132.

(4) OCDE. Le développement durable: Les grandes questions. Évolution économique,

Néanmoins on s'accorde de plus en plus à reconnaître, qu'il s'agit d'un défi qui ne saurait être relevé sur un plan exclusivement national . Car sous l'effet de l'intégration économique croissante, les priorités de l'action publique se déplacent du plan local et national au plan régional et mondial .

Les liens entre les économies et les sociétés étant plus étroits, il devient de plus en plus difficile, voire impossible, de circonscrire les conséquences des décisions des pouvoirs publics à l'intérieur des frontières nationales .

Comment adapter les institutions et le processus de décision à un nouveau contexte d'interactions plus intenses et comment amener les pays à conjuguer leurs efforts afin de traiter les problèmes d'intérêt commun sont autant de défis primordiaux pour les gouvernements⁽¹⁾ .

L'existence de priorités contradictoires, et notamment d'importants besoins sociaux non satisfaits sur une bonne partie de notre planète, complique la mise en œuvre de mesures appropriées pour faire face aux pressions environnementales .

Le dilemme est particulièrement manifeste au niveau international . Cette accentuation des disparités apparaît si l'on considère de grandes régions .

En effet, dans plusieurs pays de l'Afrique et l'Europe orientale, la baisse du niveau de vie n'est pas seulement relative mais absolue, le revenu réel par habitant étant inférieur aujourd'hui à ce qu'il était il y a 30 ans dans 16 pays (qui, ensemble, comptent 165 millions d'habitants) . Ces disparités économiques se répercutent nécessairement sur les priorités nationales et sur la volonté des gouvernements de collaborer à la résolution de problèmes communs⁽²⁾ . ce qui se traduit par des positions politiques relatives à l'environnement presque quasi inconciliables .

L'accentuation des disparités entre pays riches et pays pauvres s'est également accompagnée d'une différenciation des situations économiques à l'intérieur même des pays développés comme des pays en développement⁽³⁾ .

sociale et environnementale . 2001 . p11 .

(1) OCDE . Le développement durable . Op . cit . p 24 .

(2) Ibid

(3) De ce fait, les différences de PIB par habitant entre les pays à revenu intermédiaire (qui représentent ensemble plus du quart de la population mondiale) et les pays à revenu élevé sont aujourd'hui moins prononcées que celles que l'on constate entre les pays de l'OCDE .

- De plus, près de 20 pays non membres de l'OCDE (soit 7 % de la population mondiale) ont un PIB réel par habitant supérieur à celui des pays les moins bien placés de l'OCDE .

Par delà ces disparités de revenus, un grand nombre d'individus - dans les pays en développement - ne peuvent pas satisfaire leurs besoins fondamentaux⁽¹⁾.

Un individu sur sept souffre de sous - alimentation chronique, un sur quatre vit dans une ville où la pollution a atteint des niveaux dangereux pour la santé et un sur trois n'a pas d'accès à l'électricité.

Certaines conséquences de la pauvreté absolue pourraient persister dans le temps, étant donné que la sous - alimentation de la femme enceinte augmente la probabilité d'avoir un bébé de poids insuffisant, ce qui peut entraver son développement physique et intellectuel ultérieur⁽²⁾.

La pauvreté peut aussi se répercuter sur la qualité de l'environnement. Les ressources naturelles, qui constituent l'essentiel de ce que possèdent les pauvres, risquent de s'affaiblir lorsque les conditions sont mauvaises. En outre, la dérisoire qualité de l'environnement a souvent des effets disproportionnés sur les pauvres.

Dans les pays en développement, la lutte contre la pauvreté exigera une mobilisation exceptionnelle des pouvoirs publics, des entreprises, de la société civile et des donateurs internationaux. Elle est indissociable de la recherche de schémas de développement économique plus durables à l'échelle planétaire. Cela dit, la large participation nécessaire des citoyens ne va pas sans poser de problèmes. Elle nécessite des mécanismes et des modalités bien définis pour associer les pouvoirs publics et les différentes parties prenantes à la recherche de solutions. Ceci apparaît, compte tenu en particulier des conflits d'intérêts que suscitent entre différents groupes, de nombreuses questions économiques et sociales et de la difficulté de trouver des solutions (gagnantes) qui concilient tout à la fois les objectifs économiques et sociaux⁽³⁾.

Bien que les pays diffèrent quant aux priorités qu'ils assignent au

(1) Sur l'ensemble de la planète, près d'une personne sur cinq vit avec moins de 1\$ par jour et une personne supplémentaire sur trois avec moins de 2\$. OCDE. Le développement durable. Op. cit.

(2) Au cours des dix dernières années, certain progrès en terme de réduction de la pauvreté ont été accomplis - comme en témoigne la baisse de la proportion de la population mondiale vivant avec moins de 1 USD par jour, passée de 28 % en 1987 à 24 % en 1998 - mais souvent ces progrès se sont révélés précaires. Par exemple, la proportion de la population vivant dans des conditions d'extrême pauvreté dans certains pays d'Asie a augmenté après la crise financière récente et, dans les pays de l'ex - Union soviétique, elle a triplé. Or, il est fréquent que les conséquences de la pauvreté se propagent à travers les frontières sous la forme de conflits, de migrations et de maladies. OCDE. Le développement durable. Op. cit.

(3) OCDE. La gouvernance pour le développement durable. Améliorer la gouvernance pour le développement durable: L'expérience de cinq pays de l'OCDE. 2002. p11.

développement économique et humain, une série d'objectifs définis par la communauté internationale offre un ensemble de références en fonction desquelles il est possible d'évaluer la durabilité du processus de développement⁽¹⁾.

C) - La santé humaine tributaire d'un environnement et d'écosystèmes équilibrés .

Le souci de l'environnement est souvent moins solidement enraciné dans l'opinion publique que celui du développement économique et social . Cette méconnaissance du problème, en dehors des groupes écologistes, s'est longtemps traduite par un déficit global des volontés politiques au plus haut niveau du pouvoir central comme dans les différents secteurs⁽²⁾.

Les ressources naturelles sont le fondement de la vie humaine et du développement durable . Elles fournissent les matières premières qui permettent de répondre aux besoins essentiels des êtres humains: nourriture et eau, médicaments, vêtements et abris, outils, énergie et communications⁽³⁾.

La demande étant en hausse, certaines ressources s'appauvrissent . Consécutivement au développement de l'exploitation de certaines ressources, beaucoup d'entre elles encourent une dégradation⁽⁴⁾, et la pollution et la production de déchets liées à leur

(1) Depuis le Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro, en 1992, plus de 176 États ont ratifié cette convention internationale, qui vise les objectifs fondamentaux suivants:

- La conservation de la diversité biologique, soit la variété et la variabilité des gènes, des espèces et des écosystèmes ;
- L'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique, et
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques . Les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique évoquent les trois dimensions du développement durable (la dimension environnementale - maintenir l'intégrité de l'environnement; la dimension économique - améliorer l'efficacité économique; et la dimension sociale - rehausser l'équité sociale), ce qui fait de la Convention un véritable levier de mise en oeuvre du développement durable . Ainsi, les pays signataires acceptent en quelque sorte d'apporter leur contribution à la sauvegarde de l'environnement naturel en s'appuyant sur la définition du développement durable proposée par la Commission Brundtland (1987): «Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » .

(2) Ibid . p13.

(3) Au - delà des besoins des êtres humains, les ressources naturelles jouent aussi un rôle important en constituant la base de la reproduction, de la nourriture et de l'habitat de presque toutes les ressources biologiques, et en remplissant des fonctions d'écosystèmes en liaison avec la fixation du carbone et de l'azote, les bassins versants et l'amortissement des variations de température .

(4) L'exploitation d'une ressource peut aussi avoir des effets néfastes sur une autre, par exemple lorsque les ruissellements provenant d'une mine détériorent la qualité de l'eau .

utilisation risquent de s'aggraver⁽¹⁾.

La diversité biologique, ou la biodiversité⁽²⁾, désigne la multitude des espèces et des écosystèmes ainsi que les processus auxquels ils appartiennent.

La biodiversité soutient les sociétés humaines sur les plans écologique, économique, culturel et spirituel. Ces bienfaits sont toutefois compromis par l'activité humaine qui, alliée à la croissance démographique, entraîne une détérioration accélérée des écosystèmes ainsi qu'une diminution du nombre des espèces et de leur diversité génétique.

Si, traditionnellement, les dangers de l'environnement pour la santé humaine étaient associés à la disponibilité d'eau pure, aux réseaux d'assainissement publics (propagation des maladies infectieuses), à l'obstétrique et à l'alimentation, aujourd'hui, ils résultent de la contamination de l'eau, de l'air et de l'alimentation par les activités industrielles et agricoles. Cette contamination provoque, entre autres, des maladies respiratoires et cardio-vasculaires et des cancers. Près de la moitié des affections respiratoires chroniques dans le monde sont liées à la pollution atmosphérique, et la mauvaise qualité de l'air accentue l'asthme, dont l'incidence a augmenté chez les enfants.

Les dépenses de santé imputables à la dégradation de l'environnement représenteraient, un lourd fardeau pour les politiques de santé publique, et par conséquent, rendent la tâche difficile, notamment pour les pays en développement.

Notre santé, voire notre survie, dépendent donc, de l'environnement et de sa biodiversité⁽³⁾, car dès qu'un de ces éléments s'avère menacé, la santé humaine est compromise. La santé et

Le risque d'épuisement des ressources est en partie atténué par certaines technologies qui permettent de les économiser. Il est également possible de substituer des ressources naturelles à d'autres, car certaines d'entre elles (pétrole et forêts, par exemple) peuvent satisfaire plusieurs besoins et la plupart des besoins peuvent être satisfaits par plus d'une ressource naturelle.

(1) OCDE. Le développement durable: Les grandes questions. La gestion des ressources naturelle. 2001. p303

(2) Elle se divise en trois composantes, soit la diversité des espèces, la diversité des écosystèmes et la diversité des gènes. En ratifiant la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, 176 États ont, à ce jour, accepté d'apporter leur contribution à l'effort international visant la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, conditions considérées comme essentielles au développement durable.

(3) Au sens le plus large, la notion d'environnement fait référence aux éléments physiques, culturels et économiques qui nous entourent. Même si tous ces attributs ont une grande influence sur la santé humaine, « l'environnement physique »

l'environnement constituent donc deux secteurs étroitement reliés .

Il faut reconnaître que « l'environnement » figure parmi les grands déterminants de la santé . Peu importe comment on définit l'environnement, c'est - à - dire l'air, l'eau, le sol, les arbres, il est clair que la santé humaine est tributaire d'un environnement et d'écosystèmes équilibrés .

Notre santé peut être affectée par les effets directs de substances naturellement présentes dans l'environnement, tout comme par nos interactions individuelles et collectives avec l'environnement . Et surtout, par notre mode d'utilisation des ressources naturelles présentes dans notre environnement aux fins de développement économique et social⁽¹⁾ .

Par conséquent, nous devons prendre en compte les effets du développement sur la santé humaine . Cela peut se faire au niveau local par la mise en place d'un ensemble de mécanismes nécessaires pour évaluer et gérer efficacement les dangers inhérents à l'hygiène du milieu, comme:

- développer des indicateurs d'hygiène du milieu et garantir la mise en place de systèmes de surveillance appropriés;
- identifier les dangers possibles pour l'environnement et mesurer leurs effets sur la santé;
- établir les voies et mécanismes d'une quelconque exposition, ainsi que les points d'intervention éventuels . Selon les preuves, les modes de gestion des risques liés à des menaces environnementales potentielles varient, allant d'une intervention de niveau minimal (p . ex . , une meilleure sensibilisation du public) à une intervention de niveau maximal (p . ex . , une loi interdisant le rejet d'une substance dans l'environnement)⁽²⁾ .

D) - La protection de la biodiversité et de la santé: une justification des mesures de sauvegarde .

Les catastrophes, menaces et dangers qui affectent la vie, la santé ou l'environnement des hommes, ne sont pas sans nourrir une certaine suspicion envers la mondialisation et le mode de développement actuel . Ils font également planer dans les esprits le doute quant à la capacité des gouvernants de faire face à temps aux dangers et dérives potentielles .

La crise de la (vache folle), le réchauffement climatique, le sang contaminé, les commandes électriques et les automatismes de certains

(1) Santé et environnement: voies critique . In . Recherche . Bulletin de recherche sur les politiques de santé N 04 - 2002 p03 .

(2) Ibid . p 02 .

avons, les dangers des champs électromagnétiques, le risque chimique, les rayons cosmiques, les OGM . . . autant de sujets qui interpellent les décideurs politiques et le citoyen et qui font entrer, par cette occasion, le principe de précaution, dans notre environnement quotidien .

Le principe de précaution est devenu une motivation latente dans un nombre important et croissant de déclarations et de traités internationaux concernant le développement durable, la protection de l'environnement, la santé, le commerce et la sécurité alimentaire .

Sous sa forme la plus basique, le principe de précaution est une stratégie visant à prendre en compte les incertitudes scientifiques dans l'évaluation et la gestion des risques . C'est une sagesse dans l'action face aux incertitudes: « regardez où vous mettez les pieds », « mieux vaut être trop prudent », et beaucoup d'autres dictons plus ou moins proverbiaux expriment ce type de sagesse .

La précaution signifie qu'on agit pour protéger la santé humaine et l'environnement contre le danger possible de dommages très graves . Cependant, dans l'arène internationale, il existe une diversité de vues sur ce qu'est la précaution, et le principe de précaution fait l'objet d'interprétations varies⁽¹⁾ .

Si l'on veut donner une définition générale à ce principe, on peut dire qu'il vise à gérer les risques hypothétiques dans un contexte d'incertitude . On devrait le mettre en oeuvre lorsque les impacts résultant d'un phénomène, d'une activité ou d'un produit donnés, suspectés de causer des dommages graves et irréversibles - bien que ces dommages ne soient pas encore prouvés scientifiquement - ont été partiellement identifiés par la collecte de données⁽²⁾ .

Dans le droit de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le principe de précaution n'apparaît en filigrane que dans les seules dispositions de l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)⁽³⁾ autorisant des clauses de sauvegarde

(1) Jeans Erik Fenstad & Koïchiro Matsuura . Le principe de précaution . La commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies(COMEST), Publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,(SHS - 2005/WS/21 cld/d 20152) Paris, 2005, p 7.

(2) Callon M . , Lascoumes P . , Barthe Y . , « Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique », Seuil, Paris, 2001, p 14 .

(3) L'Accord SPS ne semble pas s'appliquer à tous les produits et à tous les risques . L'Annexe A, paragraphe 1 de l'Accord SPS définit une (mesure sanitaire ou phytosanitaire) comme toute mesure appliquée:

- a) pour protéger, sur le territoire du Membre, la santé et la vie des animaux ou préserver les végétaux des risques découlant de l'entrée, de l'établissement ou de la dissémination de parasites, maladies, organismes porteurs de maladies ou organismes pathogènes;
- b) pour protéger, sur le territoire du Membre, la santé et la vie des personnes et des animaux des risques découlant des additifs, contaminants, toxines ou organismes pathogènes

provisoires s'agissant du commerce des denrées alimentaires . Mais en aucun cas un Etat ne saurait fonder une mesure de protection sur la base d'une incertitude scientifique .

L'objectif de libre circulation des marchandises et de développement des échanges économiques internationaux a reçu une appréciation positive à travers l'extension des accords de l'OMC: la liberté des échanges est considérée dans ce cadre comme un bien pour l'ensemble des pays concernés . Néanmoins, la nécessité d'intervenir parfois pour canaliser les échanges afin d'éviter des effets secondaires négatifs est reconnue par les accords même qui consacrent la libre circulation des biens . L'article XX du GATT en est l'exemple le plus évident .

L'Accord SPS exprime également cette préoccupation dans la mesure où il vise à permettre une protection de la santé et du milieu naturel . La protection de l'environnement est l'un des objectifs qui peut justifier des restrictions à la libre circulation des marchandises . Elle constitue, comme le développement des échanges économiques, un bien reconnu par la communauté internationale, dans un nombre croissant de traités et d'accords internationaux .

Les relations entre cet objectif et celui d'assurer la prospérité économique par le libre échange ne sont toutefois pas toujours exemptes de difficultés, voire de conflits . L'importance croissante du génie génétique dans le domaine non humain (biotechnologie) a donné lieu à une série de développements juridiques qui illustrent ces difficultés . En même temps, il fait apparaître la nécessité de développer des approches juridiques qui permettent la gestion des problèmes plutôt que leur solution .

L'examen des relations entre accords commerciaux et accords environnementaux met en évidence la nécessité d'une certaine cohérence entre l'organisation des échanges internationaux, en tant qu'objectif présumé positif de la communauté des Etats signataires d'accords de libre échange, et la protection de l'environnement en tant que support nécessaire à la survie des êtres vivants .

En d'autres termes, les relations entre ces deux types d'accords ne peuvent être harmonieuses que si, dans les deux cas, on admet l'existence d'un objectif sous - jacent tel que la recherche d'un

-
- présents dans les produits alimentaires, les boissons ou les aliments pour animaux;
 - c) pour protéger, sur le territoire du Membre, la santé et la vie des personnes des risques découlant de maladies véhiculées par des animaux, des plantes ou leurs produits, ou de l'entrée, de l'établissement ou de la dissémination de parasites; ou
 - d) pour empêcher ou limiter, sur le territoire du Membre, d'autres dommages découlant de l'entrée, de l'établissement ou de la dissémination de parasites .

développement durable . Il est alors possible de concilier le souci d'optimiser économiquement les échanges et celui de préserver des biens fondamentaux tels que la diversité biologique, les ressources naturelles épuisables, celles qui constituent, comme la mer, un patrimoine commun, les grands équilibres écologiques qui, comme le climat, sont nécessaires à la survie des sociétés humaines .

L'hypothèse d'un cloisonnement entre les domaines réglementés par des conventions différentes, en particulier, l'hypothèse de l'application des règles sur le commerce international en système fermé, ne peut en revanche apporter aucune contribution à la solution des problèmes évoqués . Même si elle est encore défendue par certains juristes et, plus encore, sur le plan politique, elle se caractérise par une absence de dynamisme qui, à terme la rend inapplicable .

Conclusion

Avec le temps, il se produit des transformations structurelles très profondes qui touchent toute l'humanité . L'épuisement des ressources naturelles, la déforestation, la pollution, le changement climatique, etc ...pourraient constituer des menaces graves pour les moyens d'existence de l'humanité .

Aujourd'hui, le phénomène dominant est l'accélération de la mondialisation .

Le développement de l'échange international de biens et de services, de capitaux et d'informations se fait à un rythme sans précédent .

Toutefois, ce processus n'a pas que des effets positifs . Un monde sans frontière n'améliore pas nécessairement le sort des pauvres . La mondialisation peut entraîner non seulement une accélération du progrès mais aussi une aggravation des de inégalités .

Maîtriser la mondialisation, c'est - à - dire comprendre son impacte et la mettre au service du bien commun, tel sera le grand défi de l'humanité dans les années à venir⁽¹⁾ .

L'architecture internationale actuelle en matière d'environnement n'est pas satisfaisante . On peut relever en particulier un manque de coordination entre les différentes instances, l'absence de (juge) du respect des obligations souscrites par les Etats dans la mise en œuvre des conventions d'environnement ainsi que l'absence d'un mécanisme efficace de règlement des différends .

(1) Organisation des Nation Unies pour l'alimentation et l'agriculture . La situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture . 2000 . p 312 .

En effet, la plupart des AME ont des objectifs cohérents avec la préservation nécessaire de notre planète, mais n'ont pu à ce jour transformer suffisamment les relations de l'homme avec l'environnement. Ce constat montre le travail qu'il reste à fournir pour que des réglementations internationales et nationales soient élaborées, effectives dans leur contenu et dans leur application.

Quoi qu'il en soit, faute d'une (législation)⁽¹⁾ et de politiques appropriées, l'épuisement et la dégradation des ressources, de même que la pollution engendrée par leur exploitation, risquent fort d'empirer.

Références bibliographiques:

- 1- Callon M. , Lascoumes P. , Barthe Y. , « Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique », Seuil, Paris, 2001 .
- 2- Ellen Johnson - Sirleaf . L'Afrique face au défis de la construction nationale à l'ère de la mondialisation: Démocratie, gouvernance, et droits de l'homme - XXI Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique et de France . Colloque international préparatoire sur le thème: L'Afrique face aux défis de la mondialisation .
- 3- Jeans Erik Fenstad & Koïchiro Matsura . Le principe de précaution . La commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), Publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, (SHS - 2005/WS/21 cl/d/d 20152) Paris, 2005 .
- 4- Michel PRIEUR . Mondialisation et droit de l'environnement . Acte du 1er séminaire International de Droit de l'environnement: Rio+ 10 . 24 - 26 Avril 2002 .
- 5- OCDE . Le développement durable: Les grandes questions . Évolution économique, sociale et environnementale . 2001 .
- 6- Organisation des Nation Unies pour l'alimentation et l'agriculture . La situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture . 2000 .
- 7- Rapport d'information N 2477 . Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union Européenne sur la réforme de l'Organisation mondiale du commerce et son lien avec l'architecture des Nations Unies . présenté par madame Beatrice marre .
- 8- Santé et environnement: voies critique . In . Recherche . Bulletin de recherche sur les politiques de santé N 04 – 2002.

(1) le terme (législation) est employé ici dans un sens très large, il doit être compris comme valeurs normatives nationales et/ou internationales